



CONSEIL INTERPROFESSIONNEL
DES VINS DE PROVENCE

Les Arcs, le 22 juin 2021

WINE PARIS, du 14 au 16 février 2022, Paris Expo, Porte de Versailles OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

Date limite d'inscription : 21 juillet 2021 // attention nombre de places limité

Bonjour,

WINE PARIS 2022 doit se tenir du 14 au 16 février 2022 à Paris Expo, Porte de Versailles.

Le CIVP mettra en place un Pavillon Vins de Provence dans le Hall 4 sur environ 550m² avec une soixantaine de stands exposant Vins de Provence.

Il est proposé aux entreprises Vins de Provence de participer à ce salon sur les espaces Vins de Provence aménagés et gérés par le CIVP :

- **Un Espace Entreprises Vins de Provence** pour les producteurs et négociants des appellations Côtes de Provence, Coteaux Varois en Provence et Coteaux d'Aix-en-Provence. Chaque entreprise exposante dispose d'un stand individuel et l'ensemble des stands constitue l'espace collectif aménagé et décoré par le CIVP. A noter, nous disposons depuis 2019 d'un tout nouveau stand moderne et élégant.
- **Un Espace Dégustation Vins de Provence** : uniquement ouvert aux entreprises exposantes sur le salon (avec le CIVP ou en direct) cet espace est animé par le CIVP, il permet aux visiteurs de déguster les vins des entreprises exposantes sur le salon et ainsi de réaliser une sélection en l'absence d'interlocuteur commercial avant de se diriger vers les entreprises qui ont retenu leur attention. Nous espérons que cet espace sera un espace de dégustation libre mais selon le protocole sanitaire établi il pourra devenir un Bar Vins de Provence **Les modalités d'inscription pour cet espace vous seront communiquées au cours du dernier trimestre 2021.**

ESPACE ENTREPRISES VINS DE PROVENCE

2 formats de stand vous sont proposés :

1. **UN STAND « STANDARD »** d'environ 6.5m² équipé et aménagé comprenant un meuble d'exposition (signalétique individuelle, comptoir d'accueil, colonne d'exposition, rangement fermé à clé, prise électrique ...), une cave à vin, un espace rendez-vous composé d'une table et 4 chaises et l'accès aux réserves communes (les réserves sont équipées notamment d'étagères, d'un évier, d'une machine à café...). Le stand standard peut être partagé par deux entreprises, cf « Regroupement d'entreprises ».
2. **UN MINI STAND** d'environ 3.5m² qui dispose des mêmes équipements qu'un stand standard mais dont la surface est réduite et qui ne comprend pas d'espace rendez-vous (table et chaises).

REGROUPEMENT D'ENTREPRISES (pour 2 entreprises)

Les entreprises qui le souhaitent peuvent partager un stand standard avec une autre entreprise, ce « regroupement » permet notamment de diviser les coûts d'inscription et de gestion du stand. Le coût d'un stand partagé est celui d'un stand standard plus les droits d'inscription demandés par l'organisateur soit 475€ ht.

L'enseigne sur stand disposera des deux logos et le mobilier sera identique au stand standard. Une seule entreprise réalise l'inscription et le paiement en ligne et informe le CIVP par mail à hgarcia@provencewines.com en indiquant le nom de l'autre entreprise qui partagera le stand.

FRAIS DE PARTICIPATION

1. STAND

La participation financière pour disposer d'un stand sur l'espace Entreprises Vins de Provence est de :

Stand « MINI » : 3100€ HT /3720€ TTC

Stand « STANDARD » : 4800€ HT /5760€ TTC

STAND STANDARD PARTAGÉ (regroupement de 2 entreprises) : 5275€ HT /6330€ TTC (la différence correspond à 475 € HT supplémentaires de droit d'exposant demandé par l'organisateur)

Ces frais de participation correspondent à la location de surface du stand, son aménagement, les prestations techniques, l'espace attribué dans la réserve collective, la mise à disposition de verres avec l'assistance lavage et les **frais d'exposant indirect**.

CÔTES DE PROVENCE • COTEAUX D'AIX-EN-PROVENCE • COTEAUX VAROIS EN PROVENCE

CIVP - CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS DE PROVENCE • MAISON DES VINS - RN7 - CS 50002 F - 83 460 LES ARCS / ARGENS
T: +33 (0)4 94 99 50 10 • F: +33 (0)4 94 99 50 19 • CIVP@PROVENCEWINES.COM • WWW.VINSDEPROVENCE.COM
SIRET : 451 070 197 00012 • APE : 9499Z



CONSEIL INTERPROFESSIONNEL
DES VINS DE PROVENCE

2. IGP COMPLÉMENTAIRES

Seuls les vins des appellations Coteaux d'Aix-en-Provence, Coteaux Varois en Provence et Côtes de Provence (incluant les DGC Fréjus, Sainte-Victoire, Pierrefeu, La Londe et Notre-Dame des Anges), peuvent être présentés sur votre stand.

Les vins de catégories **IGP tranquilles ou effervescents** ne relevant pas du CIVP **mais issus du territoire**, pourront être présentés moyennant une participation supplémentaire forfaitaire de **500€ HT (600€ TTC)**.

MODALITÉS et CONDITIONS D'INSCRIPTION

Attention le nombre de stand est limité ! Vous devez impérativement vous inscrire en ligne sur la plateforme de gestion des événements du CIVP ! Pour rappel vous devez vous munir de votre numéro CIVP (que vous pouvez retrouver sur les emailings et sur les factures CIVP) et votre mot de passe, si vous l'avez oublié redemandez en un en ligne et nous vous en enverrons un nouveau.

Vinexposium, l'organisateur du salon, a avancé la date limite d'inscription de plus de deux mois, ainsi, attention elle est fixée au mercredi 21 juillet 2021 et les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée. Une liste d'attente sera constituée. En cas de désistement après le 30 juillet les règlements adressés au CIVP seront conservés.

ETAPE 1/ INSCRIPTION EN LIGNE **A PARTIR DU 24 JUIN 16H**

[→ INSCRIPTION EN LIGNE CLIQUEZ ICI ←](#)

1. **Remplir le formulaire** en ligne en sélectionnant le format de stand sélectionné
2. **Vous pouvez régler votre participation en ligne sur la plateforme en sélectionnant le mode de paiement souhaité. Le mode de paiement n'entre pas en compte pour l'ordre des inscriptions**
3. **Envoyer la charte d'engagement de l'exposant complétée par mail à hgarcia@provencewines.com**
4. Clôture des inscriptions le mercredi 21 juillet.

ETAPE 2/ CONFIRMATION D'INSCRIPTION & MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Important : les entreprises inscrites doivent être à jour de leurs cotisations et déclarations interprofessionnelles.

A réception de votre inscription en ligne, de l'envoi de la charte signée et complétée accompagnée de votre règlement et une fois votre participation validée par le service comptabilité du CIVP, nous vous confirmerons votre inscription par mail.

En cas d'annulation ou report du salon pour raison sanitaire, les conditions de participation vous seront précisées par mail selon le cadre donné par Vinexposium.

Pour tout complément d'information sur l'organisation, n'hésitez pas à contacter Hélène GARCIA au 04 94 99 50 17 – email : hgarcia@provencewines.com

Brice EYMARD
Directeur Général du CIVP